



**COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU CONSEIL DES MINISTRES REUNI A RABAT
SOUS LA PRESIDENCE DE SA MAJESTE LE ROI MOHAMMED VI QUE DIEU L'ASSISTE
LE 19 HIIJA 1435 (14 OCTOBRE 2014)**

*

I- Le conseil a approuvé les projets de textes et les accords internationaux suivants :

PROJET DE LOI ORGANIQUE

- ✦ Projet de loi organique n° 100-13 relative au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire.

PROJET DE LOI-CADRE

- ✦ Projet de loi-cadre n° 97-13 relative à la protection et à la promotion des droits des personnes en situation d'handicap.

PROJET DE DAHIR RELATIF AU DOMAINE MILITAIRE

- ✦ Projet de dahir n° 1-14-84 fixant les attributions de l'inspection de la marine royale dans les domaines de l'hydrographie, de l'océanographie et de la cartographie marine.

PROJETS DE DECRETS RELATIFS AU DOMAINE MILITAIRE

- ✦ Projet de décret n° 2-14-315 complétant le décret n° 2-65-046 du 6 moharrem 1385 (7 mai 1965) relatif à la situation des attachés militaires, de leurs adjoints et des autres personnels militaires affectés auprès d'eux.
- ✦ Projet de décret n° 2-14-330 portant création du comité national de coordination dans les domaines de l'hydrographie, de l'océanographie et de la cartographie marine.
- ✦ Projet de décret n° 2-13-881 modifiant et complétant le décret n° 2-08-518 du 25 joumada I 1430 (21 mai 2009) pris pour l'application des articles 13, 14, 15, 21 et 23 de la loi n° 53-05 relative à l'échange électronique des données juridiques.
- ✦ Projet de décret n° 2-14-644 portant réorganisation de l'École Royale Navale.
- ✦ Projet de décret n° 2-14-645 portant réorganisation de l'École Royale de l'Air.

ACCORDS INTERNATIONAUX SUPPORTES PAR DES PROJETS DE LOIS :

Accords multilatéraux

- I) Convention réglementant le transport de marchandises par route entre les États Arabes, adoptée au Caire le 19 chaoual 1433 (5 septembre 2012).
 - Projet de loi n° 23-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

- 2) Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, adopté par l'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) lors de la conférence diplomatique tenue à Marrakech du 17 au 28 juin 2013.**
 - Projet de loi n° 24-14 portant approbation du Traité mentionné ci-dessus.
- 3) Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le Conseil de l'Europe concernant le bureau du Conseil de l'Europe au Maroc et son statut juridique fait à Bruxelles le 1^{er} avril 2014.**
 - Projet de loi n° 68-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

Accords bilatéraux

- 4) Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique concernant l'assistance mutuelle entre leurs administrations douanières, fait à Washington le 21 novembre 2013.**
 - Projet de loi n° 16-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
- 5) Convention faite à Marrakech le 27 décembre 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en ce qui concerne les impôts sur le revenu.**
 - Projet de loi n° 21-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 6) Convention de transport aérien, faite à Rabat le 11 mars 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar.**
 - Projet de loi n° 35-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 7) Convention de coopération en matière de sécurité, faite à Rabat le 11 mars 2014, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de l'Etat de Qatar.**
 - Projet de loi n° 45-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 8) Note d'entente de coopération en matière de sécurité et de coordination, faite à Marrakech le 10 jourmada I 1435 (12 mars 2014) entre les ministères de l'intérieur du Royaume du Maroc et du Royaume de Bahreïn.**
 - Projet de loi n° 65-14 portant approbation de la Note d'entente mentionnée ci-dessus.
- 9) Accord de coopération en matière de marine marchande, fait à Libreville le 7 mars 2014, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République gabonaise.**
 - Projet de loi n° 37-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
- 10) Convention de sécurité sociale faite à Bruxelles le 18 février 2014 entre le Royaume du Maroc et le Royaume de Belgique.**
 - Projet de loi n° 42-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 11) Convention de coopération en matière de lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, faite à Bruxelles le 18 février 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume de Belgique.**
 - Projet de loi n° 49-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.

- 12)** Convention faite à Conakry le 3 mars 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la République de Guinée tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
- Projet de loi n° 52-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 13)** Accord-cadre de coopération industrielle et commerciale, fait à Konakry le 3 mars 2014, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Guinée.
- Projet de loi n° 56-14 portant approbation de l'Accord-cadre mentionné ci-dessus.
- 14)** Accord de coopération en matière de marine marchande, fait à Conakry le 3 mars 2014, entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Guinée.
- Projet de loi n° 58-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
- 15)** Protocole additionnel fait à Abidjan le 19 mars 2013 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République de Côte d'Ivoire sur la promotion et la protection réciproques des investissements, fait à Abidjan le 25 février 2014.
- Projet de loi n° 55-14 portant approbation du Protocole additionnel mentionné ci-dessus.
- 16)** Accord fait à Bamako le 20 février 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Mali concernant l'encouragement et la protection des investissements.
- Projet de loi n° 43-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
- 17)** Accord relatif aux services aériens, fait à Bamako le 20 février 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République du Mali.
- Projet de loi n° 48-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
- 18)** Convention faite à Bamako le 20 février 2014 entre le gouvernement du Royaume du Maroc et la République du Mali tendant à éviter la double imposition et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.
- Projet de loi n° 34-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 19)** Accord entre le Royaume du Maroc et le Royaume des Pays-Bas relatif au statut des forces, fait à Rabat le 21 mai 2013.
- Projet de loi n° 40-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
- 20)** Accord entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord relatif au statut des forces et soutien réciproques, fait à Rabat le 16 septembre 2013.
- Projet de loi n° 41-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.
- 21)** Convention entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement des Emirats Arabes Unis relative à la coopération militaire signée à Rabat le 2 mai 2006.
- Projet de loi n° 84-14 portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
- 22)** Accord dans le domaine de la coopération militaire entre le gouvernement du Royaume du Maroc et le gouvernement de la République Italienne, signé à Taormina le 10 février 2006.
- Projet de loi n° 83-14 portant approbation de l'Accord mentionné ci-dessus.

II- Le ministre de l'économie et des finances a présenté un exposé sur les orientations générales du projet de loi de finances au titre de l'année budgétaire 2015.

III- Nominations :

- Confirmation de nomination de M. Omar HILALE en tant qu'Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès de l'ONU à New York, le poste auquel il a été nommé à compter du 14 avril 2014, à l'initiative du Ministre des affaires étrangères et de la coopération et sur proposition du Chef du gouvernement, conformément à l'article 49 de la Constitution.
- nomination de M. Mohamed ADUJAR dans le poste d'Ambassadeur, Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès du Bureau des Nations-Unies et des organisations internationales à Genève, à l'initiative du Ministre des affaires étrangères et de la coopération et sur proposition du Chef du gouvernement, conformément à l'article 49 de la Constitution.